

## Éolien : Vigie-Éole souffle le froid sur le dossier ZDE



Pascale Bradier, Daniel Ardoin et Jacques Girardeau se méfient de l'éolien industriel. (photo s. V.)

Quelques jours de la décision préfectorale de valider ou non une zone de développement éolien en Haute Gironde (voir nos précédentes éditions), l'association Vigie-Éole (1), née à la fin de l'année dernière à Reignac, fait entendre sa voix. Discordante.

### Pas opposés

« Nous ne sommes pas opposés au développement des énergies alternatives aux énergies fossiles, bien au contraire. Mais nous contestons formellement les arguments techniques et économiques présentés par les promoteurs et les investisseurs de l'éolien industriel. Et nous demandons une meilleure information des populations. »

Pour Daniel Ardoin et ses amis, Pascale Bradier, Jacques Girardeau et Annick Eymas, cela ne fait aucun doute : on est allé trop vite en besogne en lançant la procédure d'étude d'une zone de développement

éolien (ZDE), sans avoir complètement informé les gens et débattu avec les populations concernées.

### Information

Déjà interpellé sur la question, Philippe Plisson, président de la Communauté de communes de l'Estuaire, avait nié le manque d'information, arguant des réunions tenues avec les élus des communes à la CCE et avec la population à Reignac. « Mais en juin, alors que le projet était abouti, plus de 78 % des Reignacais se disaient non-informés » (2), relèvent les animateurs de Vigie-Éole. « On aurait aimé une véritable consultation de la population. »

Mais pourquoi cette levée de boucliers reignacais ? Un regard sur la carte des contraintes et la proposition de ZDE formulée dans le dossier soumis à homologation l'explique : une fois croisées les cartes des diverses contraintes à éviter, reste une zone, correspondant aux critères, qui est presque exclusivement concentrée sur une bande de 10 km de long sur 1 kilomètre de large, de part et d'autre de l'autoroute A 10. Sur la seule commune de Reignac...

### Rayon

Sur les arguments techniques, Vigie-Éole persiste et signe : « Nous ne sommes pas d'accord avec ce rayon de 500 m qui serait ici la distance minimale à respecter entre une éolienne et les premières habitations voisines. Ailleurs, et en particulier en Charente (à Bernay-Saint-Martin), on a retenu un rayon de 850 m. L'académie de médecine recommande 1 500 m. Si on applique ces recommandations ici, il n'y a plus de ZDE. Et, insiste Jacques Girardeau, on a planché très fort sur ce dossier. Et l'on en arrive à la conclusion que le bilan de l'éolien industriel est défavorable. Nous demandons instamment que la concertation soit reprise avec l'ensemble des éléments de réflexion. Comme dans le Nord-Pas-de-Calais, où les choses se sont passées dans le respect des populations. Et au préfet de surseoir à sa décision. Malgré leur parc de 20 000 éoliennes, les Allemands reviennent aujourd'hui sur leur enthousiasme. Quelles nuisances réelles ? Quelle durée de vie ? Quels financements pour le démantèlement, à terme ? Il faut réfléchir en profondeur à tout cela. Car si notre perspective d'action se réduit aujourd'hui, il ne nous restera plus comme moyen d'action que les procédures devant le tribunal administratif. »

(1) Membre de la Fédération nationale de l'Environnement durable. (2) Selon un sondage ayant concerné 900 personnes et portant sur 400 réponses.

**Auteur : sylvain viaut**  
[s.viaut@sudouest.com](mailto:s.viaut@sudouest.com)

Tags : Blayais Economie Energie Finance **reignac**



[Lancer l'impression](#)

SUDOUEST.COM

Toute l'actualité régionale avec [Sudouest.com](http://Sudouest.com)

A découvrir : [Blogsudouest.com](http://Blogsudouest.com), créez votre blog gratuit / Annonces en ligne : **Auto, Immo, Emploi, Légales.**

L'annuaire des associations (Béarn, Charente, Charente Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pays Basque)